

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1834

22 septembre 2009

SOMMAIRE

ACTIV Parking Holdings S.A.	88006	INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cinq cent quatre-vingt-troisième (583.) S.e.c.s.	87986
AG für Investitionen und Beteiligungen ..	88029	Liberty Lease Drive (LLD) S.à r.l.	87991
Babcock & Brown European Investments S.à.r.l.	88002	Liberty Lease Drive (LLD) S.à r.l.	87992
Betzdorf-Solar s.c.	88003	Lima (Bradford) S.à. r.l.	88003
BTG Carbon Luxembourg S.à r.l.	87997	Lov S.à r.l.	87992
Bugatti International S.A.	88029	Menuiserie Poncin S.à r.l.	87989
Bugatti International S.A.	87991	Mohawk Foreign Holdings S.à r.l.	88019
CGS International Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	87996	Paddock Fund Administration S.A.	88006
CGS International Investments (Luxembourg) S.à r.l.	87995	Pitney Bowes Luxembourg	88032
City's S.à r.l.	87989	Private Equity Global Select Company V S.à r.l.	87986
DR Holdings S. à r.l.	88002	Proxima Investments SICAV	88006
Eau Vive Lux S. à r. l.	87989	Ravago Distribution S.A.	87988
ECR Luxembourg S.à r.l.	87990	Rock Ridge RE 1	87991
Element Six Abrasives S.A.	87996	Rock Ridge RE 2	87994
Element Six S.A.	87997	Rollinger Venture Capital S.A.	87999
Element Six Technologies S.à r.l.	87994	Selenga S.A.	87987
European Finance Partners S.A.	87998	Soconim S.A.	87987
Falcon Real Estate Luxembourg	88029	Sopalpi S.A.	88028
Flying Group Lux S.A.	88028	Systran Luxembourg	87995
Global Europe Invest Activity S.A.	87990	TE-Logistics S.A.	87990
Great Leisure Group S.A.	87998	TEMTEX S. A. & Cie. M. Hufnagel 2. Investition S.e.c.s.	87986
GSCP 2000 Onshore Lumina Holding S.à.r.l.	87987	TEMTEX S. A. & Cie. M. Hufnagel 3. Investition S.e.c.s.	87986
Ham&Co (Hamco) B.V., S.à.r.l.	88010	VG Sicav II	88002
Hato Real Estate Sàrl	87992	WP LuxCo II S.à r.l.	87995
INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cinq cent quatre-vingt-quatrième (584.) S.e.c.s.	87986		

**TEMTEX S. A. & Cie. M. Hufnagel 2. Investition S.e.c.s., Société en Commandite simple,
(anc. INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cinq cent quatre-vingt-troisième (583.) S.e.c.s.).**

Siège social: L-5444 Schengen,
R.C.S. Luxembourg B 146.082.

—
Erklärung

(zur Anmeldung im Handelsregister)

Unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften haben die Gesellschafter der INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cinq-cent-quatre-vingt-troisième (583.) S.e.c.s. eingetragen im HR unter B 146.082 am 10. Oktober 2008 beschlossen, als weiteren persönlich haftenden Gesellschafter die TEMTEX Management S. A. eingetragen im Handelsregister unter B 129.851 geschäftsansässig: 5, Baachergaass, L-5444 Schengen aufzunehmen.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft wird auf die TEMTEX Management S. A. übertragen; die bisherige Geschäftsführerin, die INNCONA Management S.à.r.l. eingetragen im Handelsregister B 128.812, bleibt weiterhin persönlich haftende Gesellschafterin, scheidet aber aus der Geschäftsführung der S. e. c. s. aus.

Die Firma der Gesellschaft wird wie folgt geändert: TEMTEX S. A. & Cie. M. Hufnagel 2. Investition S.e.c.s.

Schengen, am 31.03.2009.

INNCONA Management S.à r.l. / TEMTEX Management S. A.

Unterschrift / Unterschrift

Référence de publication: 2009109940/21.

(090131739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**TEMTEX S. A. & Cie. M. Hufnagel 3. Investition S.e.c.s., Société en Commandite simple,
(anc. INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cinq cent quatre-vingt-quatrième (584.) S.e.c.s.).**

Siège social: L-5444 Schengen,
R.C.S. Luxembourg B 146.083.

—
Erklärung

(zur Anmeldung im Handelsregister)

Unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften haben die Gesellschafter der INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cinq-cent-quatre-vingt-quatrième (584.) S.e.c.s. eingetragen im HR unter B 146.083 am 10. Oktober 2008 beschlossen, als weiteren persönlich haftenden Gesellschafter die TEMTEX Management S. A. eingetragen im Handelsregister unter B 129.851 geschäftsansässig: 5, Baachergaass, L-5444 Schengen aufzunehmen.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft wird auf die TEMTEX Management S. A. übertragen; die bisherige Geschäftsführerin, die INNCONA Management S.à.r.l. eingetragen im Handelsregister B 128.812, bleibt weiterhin persönlich haftende Gesellschafterin, scheidet aber aus der Geschäftsführung der S. e. c. s. aus.

Die Firma der Gesellschaft wird wie folgt geändert: TEMTEX S. A. & Cie. M. Hufnagel 3. Investition S.e.c.s.

Schengen am 31.03.2009.

INNCONA Management S.à r.l. / TEMTEX Management S.A.

Unterschrift / Unterschrift

Référence de publication: 2009109942/21.

(090131741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Private Equity Global Select Company V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 131.141.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009112780/12.

(090135514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

GSCP 2000 Onshore Lumina Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 334.329,80.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 90.042.

—
Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 3 décembre 2002, acte publié au Mémorial C, n° 1812 du 24 décembre 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2009112757/14.

(090135666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Selenga S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 142.745.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de Selenga S.A. (la Société)

L'actionnaire unique de la Société a accepté le 1^{er} mai 2009 avec effet immédiat la démission de M. Georges Kohn, demeurant professionnellement au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société.

L'actionnaire unique de la Société a nommé le 1^{er} mai 2009 avec effet immédiat et pour une durée illimitée M. Carlo Schneider, demeurant au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société.

Fait à Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009112758/16.

(090135000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Soconim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.687.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 août 2009.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Marco NEUEN, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

Fiduciaire de Luxembourg SA, 28 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009112667/24.

(090135075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Ravago Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 136.280.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 juin

- La démission de Monsieur Jan ZEINSTRAS en date du 31 mars 2009 avec effet au 1^{er} avril 2009 est acceptée.
- La démission de Monsieur Mark LUX avec effet au 31 mars 2009 est acceptée. La cooptation de Monsieur Bavo De PAUW, Consultant, demeurant au Poederstraat 49, B-2370 Arendonk, en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Mark LUX, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.
- Messieurs Jean-François CORDEMANS et Alain RENARD, Administrateurs de catégorie A ne se représentent plus aux suffrages.
- Les mandats d'Administrateurs de catégorie A de:
STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO, ayant son siège social au 14-2 Galvanistraat, NL-6716 AE Ede, représenté par Madame Gunhilde VAN GORP, Représentant Permanent, demeurant au 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk,
Monsieur Benoît PARMENTIER, conseiller économique, demeurant professionnellement au 75, Fond Saint Martin, L-2135 Luxembourg,
et les mandats d'Administrateurs de catégorie B:
Monsieur Leo CAERS, Administrateur, demeurant au 54, Oude Arendonkse Baan, B-2360 Oude-Turnhout,
Monsieur Guy WEYTS, Administrateur, demeurant au 35, Voorhoofd, B-2370 Arendonk,
Monsieur Benoît DE KEIJSER, Administrateur, demeurant au 35, Zoerselbosdreef, B-2980 Zoersel,
Monsieur Jim DUFFY, Administrateur, demeurant au 88, Williston Road, MA 02466 Newton, USA,
Monsieur David DER HAGOPIAN, Administrateur, demeurant au 1761, Pine Tree Road, FL 32789 Rhode Island, USA,
sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010;
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société VAN CAUTER SNAUWAERT & CO S.à r.l., Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, représentée par Mr. W. VAN CAUTER, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, 26 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

RAVAGO DISTRIBUTION S.A.

B. PARMENTIER / STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO

Administrateur / Représenté par Mrs. Gunhilde VAN GORP

- / Représentant Permanent

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of June 26th, 2009

- The resignation of Mr. Jan ZEINSTRAS, on March 31st, 2009, with effect on April 1st, 2009, is approved.
- The resignation of Mr. Mark LUX, with effect on March 31st, 2009, is approved. The cooption of Mr. Bavo De PAUW, Consultant, residing at Poederstraat 49, B-2370 Arendonk, as a director in replacement of Mr. Mark LUX who resigned is ratified. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2010.
- It's taken good note that Mr. Jean-François CORDEMANS and Mr. Alain RENARD, Directors of A category, do not want to stand anymore for votes;
- The mandates of Directors of A category:
STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO, having its registered office at Galvanistraat 14-2, NL-6716 AE Ede, represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP, Permanent Representative, residing at 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk,
Mr. Benoît PARMENTIER, economical adviser, professionally residing at 75, Fond Saint Martin, L-2135 Luxembourg, and the mandates of Directors of B category:
Mr. Leo CAERS, Director, residing at 54, Oude Arendonkse Baan, B-2360 Oude-Turnhout,
Mr. Guy WEYTS, Director, residing at 35, Voorhoofd, B-2370 Arendonk,
Mr. Benoît DE KEIJSER, Director, residing at 35, Zoerselbosdreef, B-2980 Zoersel,
Mr. Jim DUFFY, Director, residing at 88, Williston Road, MA 02466 Newton, USA,
Mr. David DER HAGOPIAN, Director, residing at 1761, Pine Tree Road, FL 32789 Rhode Island, USA,
are reconducted for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2010;

- The mandate of the Statutory Auditor, The company VAN CAUTER SNAUWAERT & CO S.à r.l., Auditor, having its registered office at 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, represented by Mr. W. VAN CAUTER, is reconducted for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2010.

Luxembourg, June 26th, 2009.

For true copy

RAVAGO DISTRIBUTION S.A.

B. PARMENTIER / STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO

Director / Represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP

- / Permanent Representative

Référence de publication: 2009112692/65.

(090135276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Menuiserie Poncin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 1C, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 41.941.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VO CONSULTING LUX sa

Bureau d'expertise comptable

4, rue d'Arlon - L-8399 Windhof

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009112706/14.

(090135677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Eau Vive Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 5, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.605.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009112710/11.

(090135701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

City's S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8015 Strassen, 38, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 124.677.

Extrait de cession de parts sociales

Suite à l'annulation de la cession des parts sociales du 23 avril 2009 et ce d'un commun accord entre les parties, la répartition des parts sociales se compose désormais comme suit:

ERHA S.à.r.l. ayant son siège social au 38, rue des Carrefours, L-8015 Strassen: 56 parts sociales

Monsieur Michael BONN né le 26/05/1964 à Kreuzau (Allemagne) et demeurant au 14, Hohler Weg, D-54298 IGEL, Allemagne: 44 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

CITY'S S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009112802/18.

(090135434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Global Europe Invest Activity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1, Waïstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 62.298.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour GLOBAL EUROPE INVEST ACTIVITY S.A.
Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2009112799/12.

(090135503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

TE-Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1, Waïstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 56.883.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour TE-LOGISTICS S.A.
Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2009112791/12.

(090135504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

ECR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 118.580.

Extrait des résolutions de l'Associé unique de la Société du 13 août 2009

En date du 13 août 2009., l'Associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de révoquer

- Monsieur Frederik KUIPER
- Monsieur Hille-Paul SCHUT

en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat,

de nommer

- Monsieur Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, ayant comme adresse professionnelle, 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée,
- Monsieur René Beltjens, né le 17 septembre 1961 à Etterbeek, Belgique, ayant comme adresse professionnelle, 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée,

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Madame Beth Levine BERNSTEIN, gérant de catégorie A
- Monsieur Steve FRIEDMAN, gérant de catégorie A
- Monsieur Matthew MEEHAN, gérant de catégorie A
- Monsieur Philippe Leclercq, gérant de catégorie B
- Monsieur René Beltjens, gérant de catégorie B

Luxembourg, le 27 août 2009.

ECR Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009112782/30.

(090134892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Liberty Lease Drive (LLD) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 44.276.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour LIBERTY LEASE DRIVE S.A R.L.
Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2009112783/12.

(090135510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Rock Ridge RE 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 115.663.

Auszug aus den Beschlüssen des alleinigen Teilhabers der Gesellschaft vom 1. Dezember 2008

Am 1. Dezember 2008 hat der alleinige Teilhaber der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Herrn Pierre BEISSEL, geboren am 25. April 1973 in Luxemburg, geschäftsansässig in 14, rue Erasme, L-2082 Luxemburg, mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführer B der Gesellschaft zu ernennen.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich demnach wie folgt zusammen:

Herr James L. VARLEY, Geschäftsführer A
Herr Lewis SCHWARTZ, Geschäftsführer A
Herr Nicholas Alec Geoffrey BUTT, Geschäftsführer A
Frau Sandra EHLERS, Geschäftsführerin B
Herr Pierre BEISSEL, Geschäftsführer B

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25. August 2009.

Rock Ridge RE 1
Unterschrift

Référence de publication: 2009112784/22.

(090134894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Bugatti International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 26.124.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 25. August 2009

Am 25. August 2009 hat die Hauptversammlung folgenden Beschluss gefasst:

Das Mandat von

- Herrn Franz-Joseph PAEFGEN, Verwaltungsratsvorsitzender
- Herrn Guy HARLES, Verwaltungsratsmitglied
- Herrn Klaus LE VRANG, Verwaltungsratsmitglied
- PWC Deutsche Revision AG, Revisionskommissar

mit sofortiger Wirkung zu erneuern und für eine Dauer bis zur Generalversammlung, welche im Jahr 2010 stattfindet, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. August 2009.

BUGATTI INTERNATIONAL S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2009112787/20.

(090134878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Lov S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 78.833.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour LOV S.A R.L.
Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2009112788/12.

(090135506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Liberty Lease Drive (LLD) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 44.276.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour LIBERTY LEASE DRIVE S.A R.L.
Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2009112785/12.

(090135508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Hato Real Estate Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 147.833.

Im Jahre zweitausendneun, den dreizehnten August.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas, genannt Tom METZLER, Notar im Amtssitz zu Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Frau Diana FERNANDEZ DE CORDOVA HOHENLOHE-LANGES-SWAROVSKI, Hausfrau, geboren in Innsbruck (Österreich), am 9. September 1971, wohnhaft in A-6123 Terfens, Ulmberg 9, (Österreich),

hier wirksam vertreten durch Herr Grégory MATHIS, licencié en droit, mit Berufsadresse in L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Wien (Österreich) am 4. August 2009.

Diese Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Vollmachtnehmer und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, hier vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar ersuchte die Statuten einer von ihr zu gründenden Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung, wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Zwischen dem Inhaber der hiermit geschaffenen und noch später zu schaffenden Anteilen, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde und durch vorliegende Statuten.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Benennung "Hato Real Estate SARL" an.

Art. 3. Der Gesellschaftssitz befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch einfache Entscheidung der Generalversammlung in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 5. Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung des eigenen Vermögens. Die Gesellschaft wird keine kaufmännischen Aktivitäten ausführen.

Gegenstand der Gesellschaft ist der An- und Verkauf, die Vermietung, die Verwaltung, Verwertung und Entschließung von Immobilien jeglicher Art im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland.

Die Gesellschaft kann die Immobilien mit Hypotheken belasten.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen an Personen- oder Kapitalgesellschaften nehmen sowie diese Beteiligungen verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren, im weitesten Sinne, erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Die Gesellschaft ist befugt, Anleihen (Obligationen), Pfandbriefe oder ähnliche Schuldverschreibungen zu schaffen und auszugeben. Des Weiteren ist die Gesellschaft befugt, den Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit zu gewährleisten.

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte wie auch sämtliche Transaktionen mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die direkt oder indirekt an den Gesellschaftszweck anknüpfen oder diesen begünstigen oder fördern können.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzehntausend Euro (EUR 15.000.-), eingeteilt in einhundertfünfzig (150) Anteile von je einhundert Euro (EUR 100.-) welche voll einbezahlt sind.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 9. Die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Geschäftsführer für eine durch sie zu bestimmende Dauer. Die Geschäftsführer können jederzeit durch Beschluss der Gesellschafter abberufen werden.

Jeder der Geschäftsführer verwaltet die Gesellschaft und hat die weitesten Befugnisse, um im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 11. Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

Art. 12. Für alle nicht durch die Satzungen vorgesehenen Fälle verweisen die Gesellschafter auf das betreffende Gesetz vom 10. August 1915 sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde.

Zeichnung

Die 150 (einhundertfünfzig) Anteile wurden vollständig einbezahlt durch Frau Diana FERNANDEZ DE CORDOVA HOHENLOHE-LANGES-SWAROVSKI, vorbenannt, sodass der Betrag von fünfzehntausend Euro (EUR 15.000.-) zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, worüber der Nachweis dem unterzeichneten Notar erbracht wurde.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Gesellschaftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2009.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2010 statt.

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden auf ungefähr tausend Euro (EUR 1.000.-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann nimmt die einzige Gesellschafterin, hier vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, und welche an Platz und Stelle der ausserordentlichen Generalversammlung handelt, folgende Beschlüsse:

- 1) Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden auf unbestimmte Dauer folgenden Personen ernannt:
 - Herr Dr. Pierre Berna, Rechtsanwalt, geboren in Luxemburg, am 17. April 1947, mit Berufsadresse in L-1528 Luxemburg, 16A, boulevard de la Foire;
 - Herr Gerd Schneider, Unternehmensberater, geboren in Kaiserslautern (Deutschland), am 17. November 1965, wohnhaft in L-1343 Luxemburg, 25, Montée de Clausen.
 - Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift von jedem der Geschäftsführer.
- 2) Die Adresse des Gesellschaftssitzes lautet: L-1528 Luxemburg, 16A, boulevard de la Foire.

WORUEBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Grégory MATHIS, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2009. Relation: LAC/2009/33572. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, auf stempelfreiem Papier, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 26. August 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009112789/89.

(090135776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Element Six Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 310.150,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 99.628.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 23 juin 2009 que les personnes suivantes ont démissionné avec effet au 1^{er} juillet 2009 de leurs fonctions de gérants de catégorie A:

- Carmel Sexton, née le 9 mars 1963 à Tibraid Arann/Tipperany (Irlande), ayant son adresse au 33, Revington Park à Limerick (Irlande).

- Carl Christian Hultner, né le 25 septembre 1962 à Matteus (Suède), ayant son adresse au 55, Campden Hill Gate, W8 7QI Londres (Royaume-Uni).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée gérant de catégorie A avec effet au 1^{er} juillet 2009 pour une durée indéterminée:

- Marc Lewis, né le 3 avril 1965 à Woking (Royaume-Uni), ayant son adresse à Aurora Lodge, Heathfield Road, GU22 7JJ Woking, Surrey (Royaume-Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 août 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009112807/27.

(090134869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Rock Ridge RE 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.664.

—
Auszug aus den Beschlüssen des alleinigen Teilhabers der Gesellschaft vom 1. Dezember 2008

Am 1. Dezember 2008 hat der alleinige Teilhaber der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Herrn Pierre BEISSEL, geboren am 25. April 1973 in Luxemburg, geschäftsansässig in 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführer B der Gesellschaft zu ernennen.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich demnach wie folgt zusammen:

Herr James L. VARLEY, Geschäftsführer A

Herr Lewis SCHWARTZ, Geschäftsführer A

Herr Nicholas Alec Geoffrey BUTT, Geschäftsführer A

Frau Sandra EHLERS, Geschäftsführerin B

Herr Pierre BEISSEL, Geschäftsführer B

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25. August 2009.

Rock Ridge RE 2

Unterschrift

Référence de publication: 2009112769/22.

(090134898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

WP LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.318.700,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.398.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Il y lieu de lire l'adresse de Monsieur Timothy J. CURT, Madame Tara O'NEILL et Monsieur David KRIEGER comme suit:

- 450, Lexington Avenue

NY 10017 New York

Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

WP LUXCO II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009112770/19.

(090134905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Systran Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 54.418.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 1^{er} avril 2009 à Luxembourg.

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le commissaire aux comptes en fonction pour une nouvelle période de 6 ans.

Les administrateurs sont:

- Mr Dimitrios Sabatakakis, La Grande Arche, 1, Parvis de la Défense, F-92044 Paris La Défense

- Mr Denis Gachot, 6949 Street Pasco Laredo, La Jolla, CA 90237 USA

- Systran S.A., La Grande Arche, 1, Parvis de la Défense, F-92044 Paris La Défense

Le Commissaire aux comptes est:

- Mr Guillaume Naigeon, La Grande Arche, 1, Parvis de la Défense, F-92044 Paris La Défense

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille quinze

Extrait certifié conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2009112768/22.

(090134956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

CGS International Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 83.719.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 août 2008, (rectificative du dépôt du bilan au 31.12.2008 déposé le 23.07.09 n° L090112105.04 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009112761/13.

(090135763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

CGS International Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 42.570.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 août 2008, (rectificative du dépôt du bilan au 31.12.08 déposé le 23.07.09 n° L090112100.04 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009112762/13.

(090135762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Element Six Abrasives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 93.186.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 6 août 2009 que le mandat des administrateurs de classe A, B, C, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ayant à approuver les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009:

- Ailbhe Jennings, née le 27 mars 1963 à Dublin (Irlande), ayant son adresse au 17, Rue du Verger, L-5372 Schuttrange (Luxembourg).

- Cyrus Jilla, né le 15 octobre 1968 à Londres (Royaume-Uni), ayant son adresse au 8, Chatsworth Road, WE4 3HY Londres (Royaume-Uni).

- Stuart Brown, né le 5 avril 1964 à Johannesburg (Afrique du Sud), ayant son adresse au 34, Donegal Avenue, ZA-2193 Johannesburg (Afrique du Sud).

- Carl Christian Hultner, né le 25 septembre 1962 à Matteus (Suède), ayant son adresse au 55, Campden Hill Gate, W8 7Q1 Londres (Royaume-Uni).

- Jonathan Ernest Maxmillian Oppenheimer, né le 8 juin 1945 à Johannesburg (Afrique du Sud), ayant son adresse au 73, 3rd Avenue ZA-2196 Inanda (Afrique du Sud).

- Martin Hess, né le 4 décembre 1952 à Frankfurt (Allemagne), ayant son adresse au 34, Am Schnittelberg, D-65812 Bad Soden (Allemagne).

- Marc Van Sande, né le 2 septembre 1957 à Borgerhout (Belgique), ayant son adresse au 10, Van Colenlaan, B-2520 Ranst (Belgique).

- Michel Alloo, né le 18 mars 1947 à Uccle (Belgique), ayant son adresse au 20, Avenue de la Faisanderie, B-1150 Bruxelles (Belgique).

- Danny Coady, né le 8 mars 1960 à Londres (Royaume-Uni), ayant son adresse 30, Ferndale, Ennis Road, Limerick (Irlande).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a démissionné avec effet au 26 février 2009 de ses fonctions d'administrateur de classe A:

- Deborah Ann Farnaby, née le 20 janvier 1969 à Londres (Royaume-Uni), ayant son adresse au 19, Bevan Road, ZA-Sandton (Afrique du Sud).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 août 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009112804/41.

(090134849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Element Six S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 93.181.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 17 août 2009 que le mandat des administrateurs de classe A et B, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ayant à approuver les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009:

- Ailbhe Jennings, née le 27 mars 1963 à Dublin (Irlande), ayant son adresse au 17, Rue du Verger, L-5372 Schuttrange (Luxembourg).

- Cyrus Jilla, né le 15 octobre 1968 à Londres (Royaume-Uni), ayant son adresse au 8, Chatsworth Road, WE4 3HY Londres (Royaume-Uni).

- Marc Lewis, né le 3 avril 1965 à Woking (Royaume-Uni), ayant son adresse au East Wissett, Hook Health Road, GU22 OQE Woking, Surrey (Royaume-Uni).

- Stuart Brown, né le 5 avril 1964 à Johannesburg (Afrique du Sud), ayant son adresse au 34, Donegal Avenue, ZA-2193 Johannesburg (Afrique du Sud).

- Carl Christian Hultner, né le 25 septembre 1962 à Matteus (Suède), ayant son adresse au 2, Christchurch Cottages, Christchurch Road, GU25 4PT Virginia Water, Surrey (Royaume-Uni).

- Jonathan Ernest Maxmillian Oppenheimer, né le 8 juin 1945 à Johannesburg (Afrique du Sud), ayant son adresse au 73, 3rd Avenue, ZA-2196 Inanda (Afrique du Sud).

- Danny Coady, né le 8 mars 1960 à Londres (Royaume-Uni), ayant son adresse 30, Ferndale, Ennis Road, Limerick (Irlande).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a démissionné avec effet au 26 février 2009 de ses fonctions d'administrateur de classe A:

- Deborah Ann Farnaby, née le 20 janvier 1969 à Londres (Royaume-Uni), ayant son adresse au 19, Bevan Road, ZA-Sandton (Afrique du Sud).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 août 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009112812/37.

(090134871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

BTG Carbon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.339.

—
Extrait des résolutions de l'associé prises le 17 août 2009

Le 17 août 2009, l'Associé Unique de BTG Carbon Luxembourg S.à r.l. ("la Société"), a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Mr Doeke van der Molen résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de classe B de la société avec effet immédiat;

- de nommer Madame Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de classe B de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 août 2009.
Luxembourg Corporation Company SA
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009113423/17.

(090136657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

European Finance Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 38.741.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 24 août 2009, que

- Le mandat de Monsieur Romain Schumacher, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, a été terminé,

- Mme Nicole Reinert, demeurant à D-54329 Konz, Stauffenbergstrasse 21, a été appelée à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Schumacher.

- Le mandat du commissaire aux comptes de la société Eurocomptes S.A., L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, a été terminé.

- La société European Consultants (Luxembourg) S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, a été appelée à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement de la société Eurocomptes S.A.

Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009113181/25.

(090136019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Great Leisure Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 852.650,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.184.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 26 août 2009

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 26 août 2009 que:

- Monsieur Christophe Blondeau et Monsieur Romain Thillens ont démissionné de leur mandat d'administrateur de la Société avec effet au 26 août 2009;

- Monsieur François Brouxel, avocat à la cour, né le 16 septembre 1966 à Metz (France) et demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg a été nommé administrateur de la Société avec effet au 26 août 2009 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2013.

- Monsieur Shaohui Zhang, avocat, né le 1^{er} octobre 1971 à Guangdong (Chine) et demeurant professionnellement au 39, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg a été nommé administrateur de la Société avec effet au 26 août 2009 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009113131/21.

(090135742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Rollinger Venture Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 147.860.

STATUTS

L'an deux mille neuf,

Le vingt-trois juillet.

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1. Monsieur Nico ROLLINGER, administrateur de sociétés, demeurant à L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz,
 2. Monsieur Serge ROLLINGER, administrateur de sociétés, demeurant à L-7421 Cruchten, 30, rue des Chapelles,
 3. "NICINVEST S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 114.331, représentée par son administrateur-délégué, à savoir Monsieur Nico ROLLINGER, prénommé,
- Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Rollinger Venture Capital S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Walferdange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut assurer son financement par ses fonds propres, par des crédits bancaires, par des avances accordées par les sociétés du groupe auquel elle appartient ou par des avances accordées par les associés de ce groupe. Ces avances peuvent prendre la forme de valeurs mobilières émises par la société.

La société ne peut faire appel à l'épargne publique.

La société peut faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à six cent mille euros (EUR 600.000,00) représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives. Les actions de la société peuvent être créées, aux choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions (le "cédant") doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée "d'avis de cession" en indiquant le nombre des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés ainsi que les prix de cession et les modalités de paiement.

Dans les deux mois de la réception de l'avis de cession, le conseil d'administration transmet la copie de l'avis de cession par lettre recommandée aux autres actionnaires.

Ces actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne peuvent être fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée endéans les deux mois de la réception de l'avis de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de

préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les stipulations du troisième paragraphe de cet article, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de quinze (15) jours commençant à courir à partir de la réception de l'information.

Les actionnaires étant admis à exercer leur droit de préemption, pourront acquérir les actions au prix indiqué dans l'avis de cession. Le prix de cession des actions préemptées est toutefois payable en trois années par tranches trimestrielles égales et pour la première fois trois mois après que la cession soit devenue définitive.

L'exercice du droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession.

En cas de non-exercice de l'intégralité du droit de préemption et en cas de cession envisagée des actions non préemptées à un non-actionnaire, le conseil doit approuver ou refuser le transfert. Si le Conseil d'Administration n'approuve ni refuse le transfert des actions dans un délai d'un mois, le transfert des actions est considéré comme approuvé. Si le Conseil d'Administration refuse le transfert des actions, le Conseil d'Administration doit, dans un délai de trois mois commençant à la date de son refus, trouver un acheteur pour les actions non préemptées ou doit faire racheter ces actions par la société en conformité avec les dispositions de la loi. Si le Conseil d'Administration ne trouve pas un acheteur ou si la société ne rachète pas ces actions dans ce délai, le transfert des actions est considéré comme approuvé.

La société peut racheter ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, associés ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses administrateurs en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Pour la première fois l'Assemblée Générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son administrateur-délégué ou par un administrateur délégué à cet effet.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; rééligibles et toujours révocables.

Titre III. Assemblée Générale

Art. 13. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'Assemblée Générale statutaire se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de juin à 9 heures de chaque année. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Art. 16. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2009.

Art. 18. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent (5%) à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix pourcent (10%) du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 22. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Nico ROLLINGER, prénommé, six cent actions	600
2. Monsieur Serge ROLLINGER, prénommé, six cent actions	600
3. "NICINVEST S.A.", prénommée, quatre mille huit cents actions	4.800
Total: six mille actions	6.000

Toutes les actions ont été immédiatement libérées à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Serge ROLLINGER, prénommé,
- Monsieur Nico ROLLINGER, prénommé,
- Monsieur Sven ROLLINGER, étudiant, demeurant à L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz,

2.- Est nommé commissaire:

Monsieur Jean-Jacques SCHERER, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-7257 Walferdange, 1-3, rue Millewee.

3.- Le siège social de la société est fixé à L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

4.- L'assemblée nomme Monsieur Serge ROLLINGER, prénommé, aux fonctions d'administrateur-délégué de la société.

5. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin en l'an deux mille quinze.

Dont acte, fait et passé à Walferdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Rollinger, S. Rollinger, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 juillet 2009. Relation LAC / 2009 / 30836. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009113323/170.

(090136388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

DR Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 19.465.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 13 mai 2009

- Mark Julian Thomas, 32 Sunnybank Avenue, Onchan. IM3 3BP, Ile de Man est nommé gérant de la société avec effet au 20 juin 2008 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009113192/16.

(090136062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Babcock & Brown European Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.643.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 109.507.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 14 août 2009

Par les résolutions du 14 août 2009, l'associé unique de la société a décidé:

- d'accepter la démission de M. Mark Dunstan en tant que gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Pour la société

Mark HATHERLY

Un mandataire

Référence de publication: 2009113183/16.

(090135987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

VG Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.064.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 28 juillet 2009, a renouvelé les mandats d'administrateurs suivants:

- Monsieur Sylvain FERAUD, Président, avec adresse professionnelle, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Madame Miriam SIRONI, Administrateur, avec adresse professionnelle, Via San Salvatore, 6, CH-6901 Lugano, Suisse;
- Monsieur Vittorio GHIDELLA, Administrateur, avec adresse professionnelle, Clementi Maraini, 1, CH-6900 Lugano, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2010.

L'Assemblée Générale du 28 juillet 2009 a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprise:

- DELOITTE S.A., réviseur d'entreprise, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67895.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2010.

Pour VG SICAV II

CASA4FUNDS LUXEMBOURG

EUROPEAN ASSET MANAGEMENT S.A.

Sylvain Feraud

General Manager

Référence de publication: 2009113123/22.

(090135660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Lima (Bradford) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 500.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.222.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré(s) du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2009113116/14.

(090135610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Betzdorf-Solar s.c., Société Civile.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.

R.C.S. Luxembourg E 4.141.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le 14 juillet

Entre les soussigné(e)s:

Madame BACHIM Margot, 9, rue Jean Wester, L-8273 Mamer,

Madame BACHIM Mia, 74, avenue Dr. Gaasch, L-4818 Rodange,

Monsieur BACHIM Sascha, 74, avenue Dr. Gaasch, L-4818 Rodange,

Madame HAUPERT Claudine, 33, rue Marie-Adelaide, L-4757 Petange,

Madame MEHLEN Charlotte, 18, um Bierg, L-7641 Christnach, représentée par ses administrateurs légaux, Madame MEHLEN-WOHL Simone et Monsieur, MEHLEN Joël, 18, um Bierg, L-7641 Christnach,

Monsieur MEHLEN Fränk, 47, rue de Hallerbach, L-6370 Haller,

Monsieur MEHLEN Michel, 18, um Bierg, L-7641 Christnach, représenté par ses administrateurs légaux, Madame MEHLEN-WOHL Simone et Monsieur, MEHLEN Joël, 18, um Bierg, L-7641 Christnach,

Madame MEHLEN-MAJERUS Astrid, 22, Mëlldallerstrooss, L-7640 Christnach,

Monsieur ORIGER-MAJERUS Jean-Pierre, 56, Hicht, L-6212 Consdorf,

Monsieur THINNES Romain, 33, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

ci-après dénommé(e) associé(e)s,

il a été constitué une société civile particulière dans le sens des articles 1832-1837 du Code civil.

Titre 1^{er} . Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. La société est dénommée société civile "Betzdorf-Solar s.c.".

Art. 2. Siège social. Le siège de la société est établi dans la commune de Beckerich. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La durée. La société civile est constituée pour une durée de 30 ans à partir de la signature de ce contrat.

Titre 2. Objet

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'exploitation d'une installation photovoltaïque de 29,40 kWp qui sera installée sur le toit de l'Institut St Joseph, rue de Wecker 2, à L-6832 Betzdorf. L'énergie produite sera cédée au réseau électrique public.

Titre 3. Engagements des associé(s)

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société civile est constitué par une installation photovoltaïque de 29,40 kWp, représenté par 140 parts sociales. Le montant du capital social est de 1.000,- €.

L'apport des associés lors de la constitution de la présente société civile s'est effectué comme suit:

Madame BACHIM Margot, a apporté 9 modules photovoltaïques HECKERT-Solar Poly avec système de montage, 9/140 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame BACHIM Mia, a apporté 10 modules photovoltaïques HECKERT-Solar Poly avec système de montage, 10/140 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur BACHIM Sascha, a apporté 10 modules photovoltaïques HECKERT-Solar Poly avec système de montage, 10/140 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame HAUPERT Claudine, a apporté 5 modules photovoltaïques HECKERT-Solar Poly avec système de montage, 5/140 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame MEHLEN Charlotte, a apporté 19 modules photovoltaïques HECKERT-Solar Poly avec système de montage, 19/140 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur MEHLEN Frank, a apporté 19 modules photovoltaïques HECKERT-Solar Poly avec système de montage, 19/140 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur MEHLEN Michel, a apporté 19 modules photovoltaïques HECKERT-Solar Poly avec système de montage, 19/140 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame MEHLEN-MAJERUS Astrid, a apporté 15 modules photovoltaïques HECKERT-Solar Poly avec système de montage, 15/140 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur ORIGER-MAJERUS Jean-Pierre, a apporté 19 modules photovoltaïques HECKERT-Solar Poly avec système de montage, 19/140 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur THINNES Romain, a apporté 15 modules photovoltaïques HECKERT-Solar Poly avec système de montage, 15/140 du câblage et de l'infrastructure commune;

La description de la partie commune est annexée au présent contrat.

Les décisions ayant pour objet une augmentation ou une diminution du capital social, doivent réunir une majorité qualifiée des trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 6. Participation aux bénéfices et Pertes. La part de chaque associé dans les bénéfices et pertes de la société sont proportionnelles à sa mise dans le fonds de la société.

Ainsi la répartition des parts sociales se fera comme suit:

Madame BACHIM Margot, 9 parts sociales

Madame BACHIM Mia, 10 parts sociales

Monsieur BACHIM Sascha, 10 parts sociales

Madame HAUPERT Claudine, 5 parts sociales

Madame MEHLEN Charlotte, 19 parts sociales

Monsieur MEHLEN Fränk, 19 parts sociales

Monsieur MEHLEN Michel, 19 parts sociales

Madame MEHLEN-MAJERUS Astrid, 15 parts sociales

Monsieur ORIGER-MAJERUS Jean-Pierre, 19 parts sociales

Monsieur THINNES Romain, 15 parts sociales

Titre 4. Assemblée Générale

Art. 7. Assemblée générale. L'assemblée générale est le seul organe décisionnel de la société.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises, que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social représenté à l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts, que si les associés représentant 3/4 du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibère quel que soit la part du capital social représentée.

L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an. La convocation est adressée par le gérant par lettre recommandée aux associés au moins quinze jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale. Elle devra contenir un ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points qui sont expressément inscrits à l'ordre du jour.

La première assemblée générale se tiendra le jour de la signature de ce contrat.

Art. 8. Assemblée Générale extraordinaire. Le gérant devra convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque un ou plusieurs associés représentant au moins 25% du capital social en font la demande écrite, en indiquant l'ordre du jour proposé, et ce dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Le gérant peut à tout moment convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque les besoins de la société l'exigent.

Titre 5. Administration et Gérance

Art. 9. Nomination du gérant. Le gérant est nommé sur décision réunissant les voix des associés représentant la moitié du capital social pour une durée de trois ans. Ce mandat peut être reconduit. Le gérant peut ne pas être un associé de la société civile.

Art. 10. Mission et Rémunération du gérant. Le gérant assure d'une manière générale la gestion courante et le bon fonctionnement de l'installation de production.

La mission ainsi que la rémunération du gérant sont fixées par contrat à approuver par l'assemblée générale.

Art. 11. Responsabilité du gérant. Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Droit de signature individuelle du gérant. Le gérant peut engager la société civile par sa signature individuelle jusqu'à hauteur du montant de 1.000,-€. Au-delà du prédit mandat une autorisation préalable de l'assemblée générale est indispensable.

Titre 6. Fin de la société

Art. 13. Fin de la société et Affectation des fonds. La société finit par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée. Les fonds restants de la société recevront une affectation déterminée par l'assemblée générale.

Art. 14. Vente, Cession ou transfert de parts sociales. Tout associé(e) s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que soit, toutes ou partie de ses parts sociales dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres associé(e)s qui disposent d'un droit de préemption. Cette offre se fera selon la procédure suivante:

1. L'associé(e) qui a l'intention de vendre toutes ou partie de ses parts sociales à une partie tierce doit notifier cette intention au gérant de la société avec l'indication du prix qu'il désire obtenir.

2. Le gérant transmettra cette information aux autres associé(e)s qui ont un délai de 30 (trente) jours pour notifier leur intention d'acheter au prix demandé la quote-part mise en vente. A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le gérant informe le vendeur du résultat de ces opérations.

3. Les cessions doivent se faire dans les 30 (trente) jours à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées.

4. Les parts sociales mises en vente n'ayant pas trouvé preneur au terme des procédures ci-dessus sont cessibles à des tiers à un prix qui ne peut être inférieur au prix proposé aux autres associés.

Le vendeur informe le gérant dans les 15 (quinze) jours à partir de la date de la vente, du nom et de l'adresse du nouvel (le) associé(e) en lui envoyant une copie du contrat de cession.

5. Toutes les notifications prévues par le présent article doivent être effectuées par voie recommandée.

Tout associé(e) pourra vendre, céder ou transférer toutes ou partie de ses parts sociales exclusivement aux membres de la famille, (max. 2^{ème} degré) sans en référer préalablement les autres associés.

Art. 15. Décès d'un associé avant le terme du contrat. En cas de mort d'un des associés avant le terme du présent contrat, la société continuera avec son héritier.

Titre 7. Dispositions générales

Art. 16. Les dispositions de la loi du 28 décembre 1992 (Code civil, livre III, Titre IX, Art. 1832-1873) précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par le présent contrat.

Fait à Beckerich, le 14 juillet 2009.

Signatures.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social de la société se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérant:

88006

- la société anonyme ENERGIPARK RÉIDEN S.A. avec siège social à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.
3. Le siège social est établi à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss
Référence de publication: 2009113312/138.
(090136405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Proxima Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.182.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 31 juillet 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Sylvain FERAUD, Président, avec adresse professionnelle, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Madame Miriam SIRONI, Administrateur, avec adresse professionnelle, Via San Salvatore 6, CH-6901 Lugano, Suisse;
- Monsieur Giacomo MERGONI, Administrateur, avec adresse professionnelle, Marylebone Lane, 45/47 W1U2N, Londres, Royaume-Uni.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2010.

L'Assemblée Générale du 31 juillet 2009 a nommé les administrateurs suivants:

- Madame Margherita BALERNA BOMMARTINI, Administrateur, avec adresse professionnelle, Via San Salvatore 6, CH-6901 Lugano, Suisse;
- Monsieur Alessandro GUZZINI, Administrateur, avec adresse professionnelle, Corso Persiani 45, 62019 Recanati, Italie.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2010.

L'Assemblée Générale du 31 juillet 2009 a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprise:

- DELOITTE S.A., réviseur d'entreprise, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg RCS Luxembourg B 125.182.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2010.

Pour Proxima Investments SICAV
Casa4Funds Luxembourg
European Asset Management S.A.
Sylvain Feraud
General Manager

Référence de publication: 2009113121/28.

(090135657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

ACTIV Parking Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 76.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112876/10.

(090135839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

PFA, Paddock Fund Administration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 147.823.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

ONT COMPARU:

1) La société anonyme "FAMINVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 34451,

dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Marc MULLER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2) La société anonyme "FINEX.LU S.A. SOPARFI", établie et ayant son siège social à L-4423 Soleuvre, 23 rue des Erables, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144705,

dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Christian DENIZON, cadre dirigeant de société commerciale, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "Paddock Fund Administration S.A.", en abrégé "PFA" (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'a, cependant, aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège est faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouve le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet principal de poursuivre, en tant que professionnel du secteur financier ("PSF"), conformément à la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, les activités d'Agent teneur de Registre, selon l'article 25 et la domiciliation de sociétés, selon l'article 29 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

En tant qu'agent teneur de registre, la Société est de plein droit autorisée à exercer également l'activité d'agent administratif du secteur financier selon l'article 29-2 et l'activité d'agent de communication à la clientèle selon l'article 29-1 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

De façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière ou immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés dans les limites déterminées par la législation et la réglementation nationales ainsi que celles des autorités de contrôle.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), représenté par cent mille (100.000) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives. Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société.

Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) par la création et l'émission d'actions supplémentaires

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer en numéraire de ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte constitutif du 10 août 2009 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Lors de toute augmentation de capital, qu'elle soit réalisée dans le cadre du capital autorisé ou autrement, les actionnaires existants disposent d'un droit de souscription préférentiel proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent. Ce droit doit être exercé dans le délai d'un mois à partir de la notification ou de l'annonce faite à cet effet par le conseil d'administration de l'intention de procéder à une telle augmentation de capital. Les droits y afférents non exercés dans le délai ci-avant accroissent le droit de souscription préférentiel des actionnaires restants proportionnellement à leur participation dans le capital. Cependant, ce droit doit également être exercé dans le mois d'une notification ou publication afférente par le conseil d'administration. La souscription des actions pour laquelle aucun droit préférentiel n'a été exercé devient libre.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Chacun des actionnaires dispose d'un droit de préemption avant la cession d'actions à des tiers selon les modalités convenues entre eux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, dans les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administration, Conseil d'administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, pour une durée déterminée, qui a voix prépondérante en cas d'égalité de voix. Le premier président est nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tient après la constitution de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs et au moins une fois par an.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées avec voix prépondérante du président, mais peuvent aussi être prises par lettre circulaire dans les mêmes conditions. Les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration. Tout administrateur peut en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La Société est engagée par la signature conjointe d'au moins deux administrateurs-délégués auxquels des pouvoirs de signature auront été conférés par le conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion est déléguée à deux administrateurs au moins. Leur nomination, révocation et leurs pouvoirs sont déterminés par une résolution du conseil d'administration.

Titre IV. - Revision des comptes

Art. 11. Les comptes sont vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé au Luxembourg qui sera nommé par le conseil d'administration.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} vendredi du mois d'octobre à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Les autres assemblées générales des actionnaires peuvent se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en personne ou par téléphone ou vidéoconférence ou en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} juillet pour se clôturer le 30 juin de l'année suivante.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.
3. Exceptionnellement le premier président du conseil d'administration peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent mille (100.000) actions ont été souscrites comme suit:

1) La société "FAMINVEST S.A.", prédésignée, cinquante mille actions,	50.000
2) La société "FINEX.LU S.A. SOPARFI", prédésignée, cinquante mille actions,	50.000
Total: cent mille actions,	100.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes pré-mentionnées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à six (6).
- 2) Les personnes suivantes sont appelées aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Christian DENIZON, cadre dirigeant de société commerciale, né le 16 août 1970 à Valence (France), demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;
 - Monsieur Tom BERNARDY, cadre de société commerciale, né le 4. Mai 1970 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;
 - Monsieur Paul GUILLAUME, cadre dirigeant de société commerciale, né le 10 février 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;
 - Monsieur Marc MULLER, expert-comptable, né à Luxembourg, le 21 août 1951, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;
 - Monsieur Frédéric MULLER, employé privé, né à Luxembourg, le 26 novembre 1977, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;
 - Monsieur Laurent MULLER, employé privé, né à Luxembourg, le 22 mars 1980, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
- 3) Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuve les comptes de l'exercice se clôturant au 30 juin 2010.
- 4) Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Marc MULLER, préqualifié, à la fonction de président du conseil d'administration.

- 5) Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
6) L'audit interne est externalisé et le conseil d'administration a comme mission de nommer un auditeur interne.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à deux mille cent euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 18 août 2009. Relation GRE / 2009/2943. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009112879/188.

(090135621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Ham&Co (Hamco) B.V., S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 147.822.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of August.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Ham Investment Corporation S.à.r.l., a corporation organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), hereafter represented by Mr Jan Arie DEKKER with address in NL-2101 GC Heemstede, Van Merlenlaan, 25 (the Netherlands), by virtue a proxy given under private seal to him on August 10, 2009, which will remain annexed hereto and registered with the present deed ("the Shareholder").

Such appearing party in the capacity in which he acted has requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholder is the sole shareholder of Ham&Co (Hamco), a corporation organized under the laws of the Netherlands, with registered office in Amsterdam (The Netherlands), recorded in the Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam (the Netherlands) under the number 33255524 ("the Company"), so that he can validly deliberate and decide on all the items of the following agenda, for which he has been fully informed:

Agenda

1. Acknowledgement and confirmation of the resolutions taken by the Shareholder in Amsterdam (the Netherlands) regarding, inter alia, (i) the transfer of the principal place of establishment without dissolution and without interruption of the current financial year from January 01, 2009 to December 31, 2009 from Rotterdam (the Netherlands) to Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) with effect as of the date of the Shareholder's resolution and (ii) the approval of an interim balance sheet as of May 15, 2009 and a confirmation certificate,

2. Adoption of the Luxembourg nationality and subsequent submission of Luxembourg laws, adoption of the form of a "société à responsabilité limitée" and confirmation related to the current financial year;

3. Restatement of the by-laws in order to bring them in conformity with Luxembourg laws,

4. Determination of the registered office;

5. Appointment of managers;

6. Miscellaneous.

II. After having approved the foregoing and after deliberation, the Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to acknowledge and confirm the resolutions of the Shareholder taken on August 14, 2009 in Amsterdam (the Netherlands) regarding, inter alia, (i) the transfer of the principal place of establishment without dissolution and without interruption of the current financial year from January 01, 2009 to December 31, 2009 from Rotterdam (the Netherlands) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) with effect as of the date of the Shareholder's resolution and (ii) the approval of an interim balance sheet as of May 15, 2009 and a confirmation certificate, which will remain annexed to the present deed, from which appear that the value of the Company's assets and liabilities corresponds at least to 135.000,-eur.

Second resolution

The Shareholder resolved that the Company shall adopt the Luxembourg nationality and subsequently be submitted to Luxembourg laws and adopt the form of a "société à responsabilité limitée" and furthermore confirmed that the current financial year has started on January 01, 2009 and will be terminated on December 31, 2009.

Third resolution

The Shareholder resolved to proceed to a restatement of the Company's by-laws in order to bring them in conformity with Luxembourg laws.

Art. 1. Formation. There is formed a private limited liability company ("the Company") organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg ("the Laws") and by the present articles of association ("the Articles").

The Company may be composed of one single shareholder or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "Ham&Co (Hamco) B.V., S.à.r.l."

Art. 3. Registered office and Principal place of establishment. The Company will have its registered office in the City of Amsterdam (the Netherlands) and its principal place of establishment in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The principal place of establishment may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the manager(s) and (ii) to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may enter into the following transactions:

- to conclude and/ or to get facilities in any form, and to proceed to the issuance of bonds and debentures;
- to advance, lend, deposit funds and/ or grant facility to its subsidiaries and/ or to companies in which the Company has direct or indirect interest, even not substantial, and/ or to companies belonging at the same group of companies than the Company ("the Affiliated Company(ies)");

For the purpose of this article, a company is considered as belonging at the same group of companies than the Company whether this company, directly or indirectly, holds, controls, is controlled by or is under common control with the Company, as ultimate holder, trustee, guardian or other fiduciary agent.

A company shall be considered as controlling another company whether it holds, directly or indirectly, the whole or a substantial part of the whole share capital of the company or it has the disposal of the authority to run or to orient the management and the politics of the other company by way of the detention of shares enabling to exert the right of vote by agreements or otherwise.

- to grant any guarantee, pledge or other form of security agreement, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the Company's property assets (presents or futures), or by these two methods cumulatively, for the execution of any agreement or obligation of the Company or of Affiliated Companies and to render any assistance to the Affiliated Companies within the limits authorized by Luxembourg law, being understood that the Company will not enter into any transaction which could cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. Share capital. The share capital of the Company is fixed at EUR 135,000,- represented by 300 shares with a nominal value of EUR 450,- each fully paid in.

The share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Share premium. In addition to the share capital, a share premium account may be set up to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the share premium account may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

Art. 8. Ownership of shares. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in the respect of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended).

Art. 10. Register of shares. There will be held at the registered office a register of shares which may be inspected by each shareholder.

Art. 11. Incapacity, Insolvency, Bankruptcy of the shareholder(s). The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves.

The manager(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A Manager and class B Manager.

If several managers are appointed, they shall form a board of managers ("the Board of Managers").

Art. 13. Power of the manager(s). The manager(s) are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the manager(s).

Art. 14. Representation. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two managers if more than one manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as Class A Manager and Class B Manager, the Company will only be bound towards third parties (i) by the sole signature of any Class A Manager as well as (ii) by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 15. Interim dividend. The manager(s) may decide to pay an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

Art. 16. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the board may appoint from among its members a chairman and a secretary who need not be a manager himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

The chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Managers may represent one or more other members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers holding office, provided that in the event that the managers have been qualified as Class A Manager and Class B Manager, such quorum shall only be met if all Class A Manager and at least one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, provided that in the event that the managers have been qualified as Class A Manager and Class B Manager, such majority shall only be met if a majority of Class A Manager has agreed.

Art. 17. Management fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 18. Conflicts of interest. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

Art. 19. Liability of the manager(s). The manager(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

Art. 20. Auditor(s). Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation may be reviewed by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The independent auditor(s) and the auditor(s) (if any), will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Art. 21. Shareholder(s). The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Art. 22. General meetings. Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the manager(s), subsidiarily, by the auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing more than half (1/2) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

In addition, if the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing.

Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital, each share entitling to one vote.

If such majority is not reached at the first meeting, the shareholders shall be convened a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 23. Financial year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 24. Financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting.

Art. 25. Legal reserve. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 197 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

Art. 26. Allocation of the profits. After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Art. 27. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s).

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

Art. 28. Incorporated Provisions. Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to fix the address of the registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer (Grand Duchy of Luxembourg).

Fifth resolution

The Shareholder resolved to acknowledge and confirm the resolutions of the Shareholder taken on August 14, 2009 in Amsterdam (The Netherlands) regarding the resignation of TMF Management B.V. as sole manager of the Company and the discharge granted in connection with such resignation as well as the appointment of TMF Corporate Services S.A., with registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84 993 as sole manager of the Company for unlimited duration.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Ham Investment Corporation S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), représentée par M. Jan Arie DEKKER demeurant à NL-2101 GC Heemstede, Van Merlenlaan, 25 (Pays-Bas), en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 10 août 2009, laquelle restera annexée au présent acte et sera déposée avec cet acte ("l'Associé").

Lequel comparant ès-qualités qu'il agit a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'Associé est l'associé unique de Ham&Co (Hamco), une société de droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam (Pays-Bas), immatriculée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam (Pays-Bas) sous le numéro 33255524 (la Société"), de sorte qu'il peut délibérer et décider sur tous les points de l'agenda suivant, pour lesquels il a été pleinement informé:

Agenda

1. Reconnaissance et confirmation des décisions prises par l'Associé à Amsterdam (Pays-Bas) concernant, entre autre, (i) le transfert du siège de l'administration centrale sans dissolution et sans interruption de l'exercice social en cours du premier janvier 2009 au 31 décembre 2009 de Rotterdam (Pays-Bas) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet à la date de la décision de l'Associé et (ii) de l'approbation du bilan intermédiaire arrêté au 15 mai 2009 et d'un certificat de confirmation;

2. Adoption de la nationalité luxembourgeoise et subséquente soumission aux lois luxembourgeoises et adoption de la forme d'une "société à responsabilité limitée" et confirmation relative à l'exercice social en cours;

3. Refonte des statuts afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises;

4. Détermination du siège social;

5. Nominations de gérants;

6. Divers.

II. Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Associé a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de reconnaître et de confirmer les décisions prises par l'Associé le 14 août 2009 à Amsterdam (Pays-Bas) concernant, entre autre, (i) le transfert du siège de l'administration centrale sans dissolution et sans interruption de l'exercice sociale en cours du premier janvier 2009 au 31 décembre 2009 de Rotterdam (Pays-Bas) à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) avec effet à la date de la décision de l'Associé et (ii) de l'approbation du bilan intermédiaire arrêté au 15 mai 2009 et d'un certificat de confirmation, lesquels resteront annexés au présent acte, et desquels il ressort que l'actif net des la Société correspond au moins à EUR 135.000,-.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise et subséquemment soit soumise aux lois luxembourgeoises et adopte la forme d'une "société à responsabilité limitée" et supplémentairement ont confirmé que l'exercice social en cours a commencé le premier janvier 2009 et se terminera le 31 décembre 2009.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de procéder à la refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée ("la Sociétés) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination "Ham&Co (Hamco) B.V., S.à.r.l.".

Art. 3. Siège social et Siège de l'administration centrale. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Amsterdam (Pays-Bas) et le siège de l'administration centrale dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège de l'administration centrale peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des gérant(s) et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des gérant(s).

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute

autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ("la Société(s) Apparenté(es)");

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustée ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées

et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut investir dans les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de EUR 135.000,-représenté par 300 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 450,- chacune entièrement libérée.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts sociales. Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs parts sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Art. 10. Registre des parts sociales. Il est tenu au siège social un registre des parts sociales dont tout associé pourra prendre connaissance.

Art. 11. Incapacité, Insolvabilité ou faillite des Associé(s). La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérant(s) seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance ("le Conseil de Gérance").

Art. 13. Pouvoir des gérant(s). Les gérant(s) sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence des gérant(s).

Art. 14. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les gérants de Gérant de Catégorie A et Gérant de Catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers (i) par la seule signature d'un Gérant de Catégorie A ainsi que (ii) par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Acompte sur dividende. Les gérant(s) peuvent décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statut.

Art. 16. Réunions du Conseil de Gérance. Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si tous les Gérant de Catégorie A et au moins un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, cette majorité ne sera atteinte que si une majorité de Gérant de Catégorie A ont votés pour.

Art. 17. Rémunération et Débours. Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 19. Responsabilité des gérant(s). Les Gérants n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 20. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque, conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 21. Associé(s). Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

Art. 22. Assemblées générales. Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts des gérant(s), subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 23. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les gérant(s) dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle

Art. 25. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale ("la Réserve Légale") dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 26. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en

le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associé(s), chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 27. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 28. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de fixer l'adresse du siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer (Grand-Duché de Luxembourg).

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de reconnaître et de confirmer les décisions prises par l'Associé le 14 août 2009 à Amsterdam (Pays-Bas) concernant la démission de TMF Management B.V. de ses fonctions de gérant unique de la Société et la décharge donnée en relation avec cette démission ainsi que la nomination de TMF Corporate Services S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1 Allée Scheffer (Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84 993 comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à deux mille trois cents euros (EUR 2.300.-).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. A. Dekker et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2009. LAC/2009/34227. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009112869/513.

(090135613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Mohawk Foreign Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 147.820.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on twenty-first of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mohawk International Holdings (DE) Corporation, a company organised under the laws of Delaware, having its registered office at 160, South Industrial Boulevard, GA 30701 Calhoun, Georgia, United States of America, registered with the Registrar of Companies of Delaware under number 4033109,

represented by Sandrine Gonry, with professional address at 58, rue Charles Martel, by virtue of a proxy given in Calhoun, on 14 August 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Mohawk Foreign Holdings S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company.

The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class

A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its share holding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the

distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation.

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2009.

Subscription - Payment

Thereupon, Mohawk International Holdings (DE) Corporation, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200,-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Class A managers:

* Barbara Goetz, born in Athens, Georgia, U.S.A. on April 25, 1957, having her professional address at 160 South Industrial Boulevard, Calhoun, GA 30701, U.S.A.;

* Scott Veldman, born in Oak Park, Illinois, U.S.A. on November 7, 1956, having his professional address at 160 South Industrial Boulevard, Calhoun, GA 30701, U.S.A.;

* Maarten Himpe, born on 4 March 1977 in Kortrijk, Belgium, and having his professional address at 10b, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange;

* Ed Schleper, born on 22 October 1959 in Maryland, U.S.A., and having his professional address at 160 South Industrial Boulevard, Calhoun, GA 30701, U.S.A.

- Class B managers:

* Hermanus R.W. Troskie, born in Amsterdam, The Netherlands on May 24, 1970, having his professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

* John B. Mills, born in Cape Town, South Africa on February 28, 1969, having his professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

* James Body, born in Clare, Ireland on April 05, 1976, having his professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

* Noel McCormack, born in Dublin, Ireland on December 12, 1952, having his professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 10b, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mohawk International Holdings (DE) Corporation, une société de droit du Delaware, ayant son siège social au 160, South Industrial Boulevard, GA 30701 Calhoun, Georgia, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Delaware sous le numéro 4033109,

Ici représentée par Sandrine Gonry, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Calhoun, le 14 août 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Mohawk Foreign Holdings S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale.

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Mohawk International Holdings (DE) Corporation, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Gérants de classe A:

* Barbara Goetz, née à Athens, Georgia, U.S.A. le 25 avril 1957, ayant son adresse professionnelle au 160 South Industrial Boulevard, Calhoun, GA 30701, U.S.A.;

* Scott Veldman, né à Oak Park, Illinois, U.S.A. le 7 novembre 1956, ayant son adresse professionnelle au 160 South Industrial Boulevard, Calhoun, GA 30701, U.S.A.;

* Maarten Himpe, born on 4 March 1977 in Kortrijk, Belgium, and having his professional address at 10b, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange;

* Ed Schleper, born on 22 October 1959 in Maryland, U.S.A., and having his professional address at 160 South Industrial Boulevard, Calhoun, GA 30701, U.S.A.

- Gérants de classe B:

* Hermanus R.W. Troskie, né à Amsterdam, Pays-Bas le 24 mai 1970, ayant son adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

* John B. Mills, né 28 février 1969 à Cape Town, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

* James Body, né le 5 avril 1976 à Clare, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

* Noel McCormack, né le 12 décembre 1952 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 10b, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Gonry et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 août 2009. LAC/2009/34522. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009112871/466.

(090135578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Flying Group Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Luxembourg, route de Trèves, Findel Airport.

R.C.S. Luxembourg B 141.715.

—
Veuillez prendre note de la modification suivante:

M. Frank Siemen Woudsma a démissionné de son poste de membre du directoire et de président du directoire avec effet au 26 août 2009.

Luxembourg, le 28 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Flying Group Lux S.A.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009113099/15.

(090135944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Sopalpi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 88.689.

EXTRAIT

Il a été décidé lors de la réunion du Conseil d'administration, tenue en date du 24 août 2009, de nommer l'administrateur de catégorie A, Monsieur Pierre-André VEUTHEY, avec adresse au 11, rue de l'Hôpital, CH-1920 Martigny, Suisse, en tant que Président du Conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009113097/15.

(090135788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Bugatti International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 26.124.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 24 août 2009 que le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

S G G S.A.
412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG
Un mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009113081/17.

(090135531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

AG für Investitionen und Beteiligungen, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 53.465.

—
Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 juillet 2009, les actionnaires ont décidé:

1. de nommer Patrick Umbach, avec adresse au 19, Ametsbergstrasse, 8625 Gossau, Suisse au mandat d'administrateur pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2. de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Fritz Kade, demeurant à Romanshorn, Suisse
- José Salvador Maurice, demeurant à Buenos Aires, Argentine

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale extraordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

3. de renouveler le mandat de Fritz Kade, demeurant à Romanshorn, Suisse, en tant qu'administrateur-délégué pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale extraordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009109000/22.

(090130641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Falcon Real Estate Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 143.150.

—
In the year two thousand and nine, on the twentieth day of August,
before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Falcon Real Estate Investment Company, LP, a Limited Partnership, existing under the law of the State of Delaware, with its registered office at 5005 LBJ Freeway, Suite 1130, Dallas, Texas 75244 and whose general partner is Falcon Real Estate Investment Company Limited, having its registered office at 570 Lexington Avenue, New York, New York, 10022,

duly represented by Marjorie André, lawyer, whose business address is at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York (USA), on 18 August 2009.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to enact the following:

I. Falcon Real Estate Investment Company, LP is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Falcon Real Estate Luxembourg, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 20 November 2008, having its registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register under number B 143.150 (the Company);

II. The Company's share capital is presently set at one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000) divided into one hundred and twenty-five (125) shares having a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each;

III. The agenda of the meeting is the following:

1. convening formalities;

2. amendment of articles 4 of articles of association (the Articles) which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Corporate object.** The purpose of the Company is the management, within the meaning of article 91 of the 2002 Law, of The Falcon Family of Funds FCP-SIF (the Fund), a Luxembourg fonds commun de placement organised as a fonds d'investissement spécialisé subject to the law of 13 February 2007 on specialised investment funds (the SIF Law). The Company may undertake any activities relating to the management, administration and marketing of the Fund. The Company may also carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object within the limitations of chapter 14 of the 2002 Law."

3. transfer of the registered office outside the boundaries of the municipality of Luxembourg;

4. amendment of articles 2.1 of the Articles; and

5. miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the due fulfillment of the convening formalities. The Sole Shareholder considers itself as duly convened and has perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Corporate object.** The purpose of the Company is the management, within the meaning of article 91 of the 2002 Law, of The Falcon Family of Funds FCP-SIF (the Fund), a Luxembourg fonds commun de placement organised as a fonds d'investissement spécialisé subject to the law of 13 February 2007 on specialised investment funds (the SIF Law). The Company may undertake any activities relating to the management, administration and marketing of the Fund. The Company may also carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object within the limitations of chapter 14 of the 2002 Law."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company outside the boundaries of the municipality of Luxembourg from 20, Boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 33, rue de Gasperich L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **2.1.** The registered office of the Company is established in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Hesperange by a resolution of the board of managers of the Company."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingtième jour du mois d'août,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Falcon Real Estate Investment Company, LP, un Limited Partnership, existant selon les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est situé à 5005 LBJ Freeway, Suite 1130, Dallas, Texas 75244 et dont l'associé commandité est Falcon Real Estate Investment Company Limited, qui a son siège social au 570 Lexington Avenue, New York, New York, 10022.

dûment représentée par Marjorie André, juriste dont l'adresse professionnelle est 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 18 août 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-dessus mentionné, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

I. Falcon Real Estate Investment Company, LP est le seul associé (l'Associé Unique) de Falcon Real Estate Luxembourg, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, du 20 novembre 2008, ayant son siège social à 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.150 (la Société);

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à un cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000) chacune;

III. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. formalités de convocation;

2. modification de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet social.** L'objet de la Société est la gestion, au sens de l'article 91 de la Loi de 2002, de The Falcon Family of Funds FCP-SIF (le Fonds), un fonds commun de placement organisé comme un fonds d'investissement spécialisé soumis à la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés (la Loi SIF). La Société peut effectuer toutes les activités relatives à la gestion, l'administration et le marketing du Fonds. La Société peut également effectuer toutes activités jugées utiles à la réalisation de son objet social, dans les limites du chapitre 14 de la Loi de 2002."

3. transfert du siège social de la Société en dehors des limites de la commune de Luxembourg;

4. modification de l'article 2.1 des Statuts; et

5. divers.

Sur ce, la partie comparante, agissant par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de prendre connaissance du bon accomplissement des formalités de convocation. L'Associé Unique se considère comme dûment convoqué et a une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Objet social.** L'objet de la Société est la gestion, au sens de l'article 91 de la Loi de 2002, de The Falcon Family of Funds FCP-SIF (le Fonds), un fonds commun de placement organisé comme un fonds d'investissement spécialisé soumis à la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés (la Loi SIF). La Société peut effectuer toutes les activités relatives à la gestion, l'administration et le marketing du Fonds. La Société peut également effectuer toutes activités jugées utiles à la réalisation de son objet social, dans les limites du chapitre 14 de la Loi de 2002."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société en dehors des limites de la commune de Luxembourg du 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" 2.1. Le siège social de la Société est établi à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance de la Société."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ce mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. André et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 août 2009. LAC/2009/34513. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009112912/140.

(090135591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Pitney Bowes Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 94.736.

—
EXTRAIT

En date du 14 juillet 2009 l'associé unique de la société Pitney Bowes Luxembourg S.à r.l. a accepté les démissions respectives de Monsieur Jean Jackson Ernest et de Monsieur Glynn Matthew Brasington comme gérants de la société avec effet immédiat.

L'associé unique de Pitney Bowes Luxembourg S.à r.l. a ensuite décidé de fixer le nombre des membres du conseil de gérance à cinq et de nommer la personne suivante comme nouveau gérant pour une durée illimitée:

- Monsieur Guido Rietti, gérant, né le 26 novembre 1963 à Milan (Italie), demeurant à 82 Sandalwood Avenue, Chertsey, Surrey KT16 9PB, Royaume-Uni.

Le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Gérard Richard Willsher;
- Monsieur André Theismann;
- Monsieur Patrick Keddy;
- Monsieur Guido Rietti; et
- Madame Helen Margaret Jesson.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pitney Bowes Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009110982/25.

(090133053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.
